

«Nous ne retrouverons pas de sitôt des opportunités de développement comme celles que nous offre actuellement la place financière. Avec l'harmonisation européenne, nous avons perdu notre avantage concurrentiel en matière de TVA. Mais grâce à la loi sur la propriété intellectuelle, nous avons la possibilité de développer au Luxembourg une véritable société du savoir-faire qui peut représenter l'avenir de notre économie», a déclaré Jeannot Krecké, ministre de l'Economie, à l'occasion des IP day, la journée consacrée à la propriété intellectuelle organisée par le ministère de l'Economie.

Avec comme message: un brevet représente un avantage concurrentiel et un outil d'innovation essentiel au développement des entreprises.

IP DAY: LA JOURNÉE DES BREVETS